Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502008-20260316-02032026-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Référence
02/032026

Objet de la délibération
AFFECTATION DU RÉSULTAT : budget principal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
05/03/2026

Date d'affichage
05/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 11/03/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 10 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : CHEVRIER Maryvonne, CORNEE Anne-Sophie, FROMENTIN Cécile, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, OLIVRY Kelig, MM : ALIX Didier, DOUCIN David, DURAND Cédric, FOLIARD Cédric, PRIOUR Nicolas

Excusé ayant donné procuration :
M. CORBIERE Sébastien à M. DURAND Cédric
Excusée : Mme CHEDEMAIL Mathilde
Absent : M. ROBIDEL Johan

A été nommée secrétaire : Mme OLIVRY Kelig

Objet de la délibération : **AFFECTATION DU RÉSULTAT : budget principal**

Monsieur Le Maire indique que :
La section de fonctionnement présente un excédent de : 207 499.05 €
La section d'investissement présente un excédent de : 418 184.11 €
Ces résultats sont à affecter dans le Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DÉCIDE d'affecter les résultats 2025 du budget principal comme suit :

- Excédent de fonctionnement de 207 499.05 € reporté en recettes d'investissements au compte 1068

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/03/2026
Le Maire
Yves COLAS

